



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conséquence de la votation du 17 mai 2009

Le Canton ouvrira un centre pour l'établissement des passeports biométriques tourné vers l'utilisateur

Le futur centre de saisie de données biométriques prendra place à Lausanne. En vertu des accords de Schengen, il devra être opérationnel le 1er mars 2010. Horaires d'ouvertures très larges et utilisation de la cyberadministration offriront une excellente qualité de service aux futurs usagers. Les cartes d'identité continueront quant à elles d'être délivrées par les communes.

Pour donner suite au résultat positif de la votation sur le passeport biométrique, le 17 mai dernier, le Conseil d'Etat s'est prononcé sur une série de mesures et propositions visant à la création d'un Centre de saisie des données biométriques dans le canton de Vaud, à Lausanne. Ce dernier devra être opérationnel au 1er mars 2010, en vertu des accords de Schengen. Après avoir étudié de nombreuses variantes prévoyant la création de plusieurs centres sur le sol vaudois, le Conseil d'Etat a finalement opté pour un seul centre, ce pour des raisons économiques, mais aussi liées à l'aspect novateur du fonctionnement et de l'accessibilité du futur centre.

Ce centre délivrera essentiellement les passeports biométriques aux citoyens suisses. Ces derniers n'auront à y effectuer qu'un seul déplacement pour l'établissement d'un document dont la validité sera de dix ans. Seront également concernées les personnes étrangères vivant dans le canton, ressortissant des états tiers, à qui les autorisations de séjour et d'établissement seront délivrées sous forme d'une carte biométrique.

Afin de satisfaire aux futures demandes des usagers, trois critères ont été retenus dans un esprit où accessibilité du centre devra rimer avec qualité du service. Premier critère: implantation à Lausanne, près des zones de loisirs et des commerces, en un lieu facilement accessible en transports publics et privés. Deuxième critère: horaires d'ouverture très larges des guichets, soit non-stop du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 18

h 30 au minimum, et de 7 h 30 à 17 h 30 le samedi. Troisième critère : développement de la cyberadministration, avec possibilité d'enregistrer ses données personnelles et prendre rendez-vous depuis son domicile.

Pour le reste, les communes vaudoises - sauf Lausanne - conserveront l'enregistrement des cartes d'identité non combinées à une demande de passeport.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 11 juin 2009

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Centre de biométrie